

CONSEIL MUNICIPAL 28 septembre 2023 - Questions orales

Monsieur le Maire : « J'ai été à plusieurs reprises interpellé sur la pose des panneaux de vidéo surveillance en entrée de ville. Je vous informe qu'ils viennent d'être installés aux 9 entrées de ville.

Vous vous apercevrez ce soir que certaines de mes réponses seront courtes. 11 questions ont été envoyées, dont pour certaines à l'heure limite d'envoi, soit 48 heures avant notre séance plénière. Si vous souhaitez des échanges productifs, je vous invite à poser les questions en commission où nous pourrions échanger plus en détail. »

Groupe « Wimereux mouvement indépendant » (Mme Rousseau, Mme Hembert, M. Lamirand)

1ère question

Les travaux de réfection de la voirie à l'entrée Sud de Wimereux se sont terminés au mois de juin 2023. Pour autant, les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/heure pour les voitures et motos n'ont pas été remis en place. Les riverains souhaitent le retour de ces limitations, et leur contrôle, afin de ralentir la circulation et de réduire les nuisances sonores. A noter que cette limitation à 30 km/H est maintenue à l'entrée Nord, côté les Garennes.

Réponse de M. le Maire :

Les panneaux de limitation à 30 kilomètres heure ont été reposés cette semaine. Je vous confirme que nous avons toujours la volonté de sécuriser les entrées de ville et plus généralement l'ensemble des déplacements sur la commune.

2^{ème} question : Le tri des déchets organiques devient obligatoire pour les collectivités locales et les particuliers à compter du 31 décembre 2023 (article L 541 -1-1 du code de l'environnement). Monsieur le Maire, comment la commune va-t-elle s'organiser afin que le tri à la source des déchets alimentaires soit effectif pour les logements individuels et les immeubles collectifs ?

Comment les déchets alimentaires vont-ils être collectés lorsqu'il n'existe pas un compostage de proximité chez les particuliers ?

Réponse de M. le Maire :

La communauté d'Agglomération du Boulonnais, dans sa compétence, a engagé depuis plusieurs mois une réflexion, dont les conclusions devraient prochainement être précisées.

3^{ème} question Une cour mitoyenne de l'école Alain-Fournier et ouverte sur la Rue Pierre-Ange Romain est accessible aux voitures tout en étant réservée depuis peu aux services municipaux. Cette cour communique avec l'école par une porte arrière. Des enseignants de cette école nous ont saisis en s'étonnant qu'ils ne puissent plus stationner leurs véhicules dans cette cour. Ils demandent à retrouver les places qui leur étaient allouées jusque là.

Réponse de M. le Maire :

La gestion de la rue Romain, qui est complexe dans ses usages, a été repensée. Dans le cadre de cette réflexion globale, il a été décidé que ce parking, qui appartient à la Commune, devait en priorité résoudre des problèmes liés au fonctionnement des services municipaux : garage mort des véhicules de services et stationnement du personnel communal, notamment dans la prévision des travaux de réfection des Quais qui vont démarrer l'année prochaine.

4^{ème} question Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 qui se déroulent en France, quelles actions ou projets sportifs sont prévus dans notre commune ?

Réponse de M. le Maire :

Le samedi 10 juin dernier, 21 enfants de la Commune ont participé à la Journée Olympique organisée par l'association « La Chance aux Enfants » à l'Arena Stade Couvert de Lievin. Cette action organisée par la C.A.B. a permis aux enfants de pratiquer de la boxe et du golf. Ils ont été accompagnés par deux animateurs du service des sports et par Monsieur Jolie, Adjoint aux Sports. Dans le cadre du Pôle Sportif Estival qui s'adresse aux enfants de 6 à 13 ans, la session de cette année s'est conclue par une semaine d'Olympiades où plus de soixante jeunes ont pratiqué du golf, tennis, vélo, tir à l'arc, foot, basket, handball, escrime sous forme de découvertes, tournois et compétitions avec une remise de Prix par catégories d'âges. Le mercredi 2 août, salle Jean-Pierre Butel, la ville de Wimereux associée au Centre Socioculturel Audrey Bartier ont organisé les « Olympiades de Wimereux » dans le cadre des actions menées dans l'opération « l'été dans l'agglomération ». Aux équipes du pôle sportif et du centre Audrey Bartier, sont venues se joindre celles de la ville de Saint Martin, d'Outreau, d'Hesdigneul et de Saint Etienne au Mont. Des actions sportives seront menées début 2024 dans le cadre des pôles sportifs et des animations ponctuelles prévues au printemps par le service des sports avec le soutien des diverses associations sportives de la commune.

Groupe « Wimereux initiatives Citoyennes » (M. Sergent, Mme Reboul)

1/ Pourriez vous nous fournir les résultats des diagnostics énergétiques engagés sur les ouvrages municipaux et les mesures prises pour remédier aux carences ?

Réponse de M. le Maire :

Les DPE de tous les bâtiments ont été réalisés. Ils ont été complétés par les nouvelles normes imposées par le « décret tertiaire » qui sont en cours de collecte. Je note que le Gouvernement prend conscience que cette accumulation d'obligations est économiquement difficile à mettre en œuvre, tant dans le privé que dans le public. La première date butoir de 2025 serait remise en cause. Les obligations ne concerneraient plus que les mises aux normes électriques, comme c'était prévu à l'origine. Toujours est-il qu'entretemps, nous appliquons fidèlement le programme d'économie d'énergie présenté au conseil municipal l'année dernière. Ainsi cette année, 11.000 €uros ont été injectés dans l'Ecole Louis Pasteur pour le remplacement de l'éclairage en LED. En 2024, ce seront l'Ecole Fabre d'Eglantine et une partie du Centre technique qui seront concernés pour un budget estimé à 13.000 €uros. Enfin, en dehors des bâtiments, la ville a une autre piste d'économie : le doublement du budget des travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public : 90 000 € à 180 000 € afin de réaliser plus rapidement des économies.

2/ Nous souhaitons être informés du programme « Espace verts » de la commune soit lors d'un échange avec les services concernés soit par la transmission dudit programme de la ville afin de mieux en cerner les retombées en terme de biodiversité; par exemple envisagez vous de végétaliser et planter les terrains communaux tels que les cours d'écoles ?

La commune dispose d'un plan de gestion de gestion différenciée des espaces verts communaux.

Réponse de M. le Maire :

Le terme « gestion différenciée » s'inscrit dans le développement durable et vise à concilier un entretien environnemental des espaces verts, des moyens humains et du matériel disponible dans un cadre de vie de qualité. Le terme désigne toute méthode de gestion de l'espace public qui repose sur une classification des différents sites d'intervention selon sa situation par rapport à l'organisation de la commune, son utilisation, sa fréquentation, son identité, son écologie. Elle a pour but de sauvegarder la faune et la flore, de conserver des refuges pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysage, alors que d'autres espaces seront intensivement tondus en raison de leurs fonctions, exemple terrains de sports. Travailler autrement : Absence de produits phyto, désherbage mécanique ou à eau chaude, engazonnement des cimetières, fauche tardives, paillage, choix des plantations moins gourmandes en eau, composte naturel, formation du personnel. Avantages : gestion des couts d'entretien, gestion des déchets verts, gestion du paysage urbain et diversité biologique. La mise en pratique de la gestion différenciée repose également sur un classement effectué suivant des critères en zones (1, 2 et 3). Cette classification permet de déterminer les différents lieux et modes de gestion à mettre en place : horticole, mixte ou naturel. J'ajoute que la ville s'est engagée dans un lourd programme pluriannuel de plantations de 100 nouveaux arbres par an.

3/ La période de mi-mandat est écoulée Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour lutter contre la gentrification de Wimereux ? Pour permettre l'accès aux logements des familles en fonction de leurs moyens ? Pour éradiquer l'invasion des meublés touristiques ? Des solutions existent, nous avons déjà échangé en commission urbanisme à propos des mesures mises en place dans d'autres régions (augmentations significatives des taxes, obligation de louer l'équivalent à l'année....).

Réponse de M. le Maire :

Le 2 novembre prochain, le permis de diviser sera effectif sur l'ensemble du territoire communal. La mise en place de mesures spécialement pour endiguer le phénomène des locations saisonnières de courte durée continue à être étudiée.

4/ Comment comptez-vous lutter contre les nuisances sonores ? Pour exemple le bruit engendré par les moteurs thermiques des véhicules, des engins d'entretien d'espaces verts tant privés que communaux (souvent 4 à 5 engins dès 7h45 en même temps !).

Réponse de M. le Maire :

Nous mettons en place une série de mesures visant à limiter le trafic de voitures dans la ville : parkings extérieurs avec navette de bus gratuite, réduction de vitesse (panneaux, ralentisseurs, chicanes, contrôles radars...). Dans les aménagements urbains, nous donnons la priorité aux déplacements doux. Nous retravaillons également l'arrêté contre les nuisances sonores des engins thermiques de toutes.

5/ Quels remèdes apporterez-vous aux débordements d'égouts récurrents lors des pluies formées, du moins quelles réponses apporte la CAB ?

Réponse de M. le Maire :

La CAB mène actuellement des études, sur les secteurs identifiés avec les services municipaux. Nous vous ferons partager les conclusions quand nous les aurons.

6/ Mettre en place des espaces et mobiliers sportifs n'est pas suffisant quels accompagnements supplémentaires engagerez-vous auprès des jeunes ?

Réponse de M. le Maire :

Effectivement, l'équipement sportif est un outil au service d'une politique. C'est ce que nous faisons depuis 3 ans.

Ainsi, tous les mercredis après-midi : depuis l'an dernier, des activités sont mises en place par les agents du service des sports de 14 h à 17 h : ces animations sont gratuites et ouvertes à tous les enfants de plus de 6 ans au City Stade Kevin Vérove.

Le pôle sportif et le centre socioculturel utilisent également cet équipement.

En ce qui concerne l'installation prochaine du demi-terrain de basket 3x3, la Ville de Wimereux, depuis le début du projet, a associé le Club « Europe Basket Club ». La fréquentation attendue par le club se situe entre 1 à 4 heures hebdomadaire par équipe selon les périodes de l'année. La ville de Wimereux compte parmi ses agents du service des sports un ancien joueur de basketball professionnel qui a été champion de France de Nationale 2 en 2002. Ce dernier pourra animer de façon temporaire des ateliers de découverte de basket 3x3.

7/ Des commerçants se sont plaints des règles du stationnement et des livraisons par camions notamment rue Carnot , des possibilités existent en utilisant par exemple la navette et les parkings avoisinants . Est-ce pour vous un sujet d'échange qui rejoindrait d'ailleurs votre citation de l'Edito Wimereux info numéro 10 : «nous avancerons ensemble pour un avenir où règnent cette qualité de vie et de bien-être » citation valable également pour tout autre sujet ?

Réponse de M. le Maire :

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la Commission municipale de circulation dans laquelle vous siégez.

